

SPECTACLE

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE AU CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DU COVID-19

CE DOCUMENT EST BASÉ SUR LE GUIDE DE LA CNESST

Réglementation :

- Il est de votre responsabilité de vous assurer que les membres de votre groupe ne présentent aucun symptôme du COVID-19 avant le jour de la location.
- Pour les spectacles, un **maximum de 32 spectateurs** est autorisé.
- À la fin de la location, ne ranger pas les chaises noires et les tables que vous avez utilisé pour que nous puissions les désinfecter. Les bancs rouges, eux, seront à replacer le long du mur.
- Nous vous recommandons de prendre connaissance du [guide de normes sanitaires pour le secteur des arts de la scène, les salles de spectacles et les cinémas – COVID-19 de la CNESST](#) avant votre location.
- Il est de votre devoir de vous assurer que les participants respectent le protocole d'hygiène suivant.

Protocole d'hygiène :

- Toutes personnes qui entrent dans les locaux de La Cenne doivent **se laver les mains** avant l'utilisation de nos espaces et de notre matériel (solution hydroalcoolique disponible à l'entrée), et régulièrement pendant l'utilisation de nos espaces.
- Dans les espaces communs (hall d'entrée, couloir et salle de bain), le **port du masque** est obligatoire.
- Toutes les personnes utilisant nos espaces doivent respecter une **distanciation sociale de 2 mètres** dans la mesure du possible.
- Veillez à faire respecter cette distanciation dans la file d'attente pour entrer dans la salle.
- Dans le respect des dernières recommandations gouvernementales, il est possible de réduire cette distanciation à **1m50 pour les spectateurs assis** dans leur siège (sauf pour les personnes issues du même foyer qui peuvent être assis côte à côte).
- Il est de votre responsabilité d'organiser une circulation fluide dans notre espace pour éviter la concentration des personnes dans les couloirs (la salle possède deux entrées).



Lu et approuvé _____ Date _____

7755, St-Laurent Suite 300, Montréal, Qc H2R 1X1